



## COMPTE RENDU

### *Séance du Conseil Municipal du 11 janvier de l'an 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 3 janvier 2024

**Membres présents** : BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, CAPPELLA Mickaël, DANJOU Céline, GIRET Julien, HONNORÉ Josiane, NAUDI Edwige, ROUBICHOU Maxime, ROUBICHOU Régis

Membres en exercice	11
Membres présents	9
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	1
Voix exprimées	10

**A donné pouvoir** : ARNAUD Guillaume à DANJOU Céline

**Absent** : DARD Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux élus présents de valider, à main levée, le rajout de la délibération DL-2024-05 : demande accordée à l'unanimité.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures,**

■

■ **DL-2024-01 BUDGET 2024 - OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

Monsieur le Maire **INDIQUE** à l'assemblée que l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal, soit pour un montant de 46 000 € au chapitre 21.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité (10 voix POUR) Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

■

■ DL-2024-02 TRAVAUX DE CREATION D'UNE MAM A LA SUITE DE LA FERMETURE DE L'ECOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire **INFORME** que pour donner suite à la fermeture de l'école communale du fait de notre nouveau rattachement au SIVE de la Vallée de l'Hers, le projet de création d'une Maison d'Assistant Maternel (MAM) est maintenant en très bonne voie.

Pour ce faire et permettre l'accueil de l'association d'assistantes maternelles, des travaux doivent être réalisés à la fermeture de l'école, soit dès la première semaine du mois de juillet 2024.

Le Maire **DEMANDE** au Conseil, après examen du devis proposé pour ce projet et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- d'accepter les devis de travaux de réaménagement d'une MAM dans l'ancienne école communale pour un montant HT de **48 795.85 €**
- de demander une subvention à l'État par le biais de la DETR priorité 1 à hauteur de 30.00 %
- de demander une subvention au Département par le biais du FDAL priorité 1 à hauteur de 30.00%
- de demander une subvention à la CCPAP priorité 1 à hauteur de 20.00 %
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de modifier le plan de financement dans l'intérêt de la collectivité sans nécessairement reconvoquer l'assemblée
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour faire exécuter les travaux

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 6 propositions faites par Monsieur le Maire.

■

■ DL-2024-03 TRAVAUX DE REFECTION D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE RURAL – TRANCHE 1 SUR 4

Monsieur le Maire **INFORME** qu'afin de faciliter l'accès aux sentiers de randonnées existants et à ceux en cours de création, il est opportun de faire d'importants travaux de voirie sur les chemins ruraux. De plus, ceux-ci servant aussi au développement agroéconomique, ces travaux de consolidation et de sécurisation s'avèrent nécessaires.

Ces travaux se feront en 4 tranches réparties sur 4 secteurs distincts du territoire de la commune.

La tranche 1 pour l'année 2024, concerne le CR n°2 jusqu'à la Chapelle Saint-André.

Des besoins identifiés pour ces travaux, il en résulte la consultation technique suivante :

- La sécurisation des voies, le rabotage et le resurfaçage, la création d'une voie stabilisée et compactée.

Le Maire **DEMANDE** au Conseil, après examen du devis proposé pour ce projet et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- d'accepter le devis de travaux de voirie pour un montant HT de **17 260.00 €**
- de demander une subvention à l'État par le biais de la DETR priorité 3 à hauteur de 30.00 %
- de demander une subvention au Département par le biais du FDAL priorité 3 à hauteur de 40.00%
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de modifier le plan de financement dans l'intérêt de la collectivité sans nécessairement reconvoquer l'assemblée
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour faire exécuter les travaux

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 5 propositions faites par Monsieur le Maire.

■

■ DL-2024-04 TRAVAUX ENERGETIQUES DE REMPLACEMENT ET D'ISOLATION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire **INFORME** qu'après avoir investi dans le remplacement des systèmes de chauffage dans tous les bâtiments communaux, il apparaît nécessaire de faire remplacer les toitures non isolées des bâtiments communaux.

La totalité de ces toitures sont en tôles fibrociment amianté, une mise aux normes permettra de retirer cette matière classifiée dangereuse pouvant être à l'origine de maladies graves.

Le contexte actuel continue d'alourdir nos factures d'électricité pour chauffer nos bâtiments communaux.

Le gouvernement prolonge « Le Fonds Vert » auquel nous allons pleinement souscrire en investissant dans le remplacement des toitures actuelles.

En l'occurrence, la salle multi-activité, son annexe et l'atelier communal, ces trois bâtiments imbriqués recevant du public régulièrement.

Le Maire **DEMANDE** au Conseil, après examen du devis proposé pour ce projet et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- d'accepter les devis pour un montant total HT de 99 848,35 €
- de demander une subvention à l'État par de la DETR priorité 2 à hauteur de 45 %
- de demander une subvention au Département par le biais du FDTE/FDAL priorité 2 à hauteur de 25 %
- de demander une subvention à la Région priorité 1 à hauteur de 10%
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de modifier le plan de financement dans l'intérêt de la collectivité sans nécessairement reconvoquer l'assemblée
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour faire exécuter les travaux

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 6 propositions faites par Monsieur le Maire.

■

#### ■ DL-2024-05 RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SIAHBVA

Monsieur le Maire **INDIQUE** le Conseil Municipal que le SIAHBVA a été informé par les services de l'État que leurs statuts comportaient une erreur lors de la dernière mise à jour. Par délibération en date du 19 décembre 2023, le SIAHBVA a modifié ses statuts afin d'intégrer la commune du Vernet d'Ariège et de modifier l'article 3. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité (10 voix POUR) cette demande de rectification.

■

#### ■ Présentation d'un point budgétaire sur la fin de l'exercice 2023

Le résultat Financier est satisfaisant. La clôture de l'exercice 2023 fait état d'un résultat positif et encourageant, nous permettant de maintenir un bon niveau d'investissement pour cette année 2023, mais aussi de devoir faire face aux augmentations des coûts du SIVOM et des augmentations de salaire.

Le budget 2023 excédentaire résulte d'une gestion rigoureuse et réfléchie tout en optimisant au maximum l'obtention de différentes aides auxquelles notre commune est éligible.

■

#### ■ Discussion et point sur l'Arbre de Noël 2023

Après 30 ans d'absence, une centaine d'Arvignanais ont répondu présents pour partager ce moment de convivialité intergénérationnel. Le goûter offert par la municipalité a été apprécié de toutes et tous. Cet évènement sera reconduit en 2024.

■

#### ■ Préparation des vœux du Maire

L'année dernière le repas offert par la commune a été un succès et a réuni 110 convives.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir un repas offert aux administrés à l'issue de la cérémonie des Vœux du Maire et du vin d'honneur. Les invitations vont être distribuées avec une date limite d'inscription au dimanche 21 janvier pour l'organisation du traiteur.



## ■ Programmation des évènements 2024

Plusieurs dates importantes peuvent déjà être annotées dans vos agendas :

- Dimanche 2 Juin : Cérémonie officielle au Monument aux Morts d'Arvigna
- Dimanche 9 Juin : Elections Européennes
- Dimanche 16 Juin, la Cérémonie de la bataille de Vira sera labellisée 80<sup>ème</sup> anniversaire. La réception aura lieu dans la salle Fernand Roubichou
- Dimanche 15 septembre : 2<sup>e</sup> édition de la Grillade Arvignanaise
- Dimanche 22 décembre : Arbre de Noël et célébration du retour des tableaux de l'église Saint Vincent et Saint Martial



## Informations et questions diverses

### ■ Projet MAM

Une estimation du loyer doit être établie. Les assistantes maternelles souhaitent connaître le montant du loyer pour établir leur budget prévisionnel. Nous devons tenir compte que nous venons d'investir dans un système de chauffage neuf et d'autres travaux vont être réalisés pour que la structure puisse accueillir les enfants en bas-âge.

### ■ Bulletin Municipal

Ce dernier est en cours de rédaction.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,  
Nous sommes le **11 janvier 2024**, il est **22 heures 03 minutes**.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Original signé

Original signé

Céline DANJOU

Maxime ROUBICHOU